

COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2024

Le 13 septembre 2024 à 18 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques PÉPIN, Maire.

Membres présents : Jacques PEPIN, Dominique BONNET, Emilie MAURIN, Laurent AIGLON, André DUMAS, Andrée RIGAUD, Philippe FALCHETTI, Joddy DUMAZERT, Dominique PANTEL, Joris MICHEL.

Membres représentés : Dorian DESIERES par Dominique BONNET, Delphine BLADOWSKI par Emilie MAURIN

Membres absents :

Secrétaire de séance : André DUMAS.

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.

Nombre de présents : 10 Total exprimé : 12

Vote par procuration : 2

Absents excusés : 0

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi, avancements de grade et mise à jour du tableau des effectifs de la Commune :

A compter du 1^{er} octobre 2024, deux agents techniques bénéficieront d'un avancement de grade, l'un au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à la réussite de son examen professionnel, le second au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite au calcul de son ancienneté, lui permettant d'accéder au grade supérieur.

Adopté à l'unanimité

FINANCES PUBLIQUES

Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Une ligne de trésorerie d'un montant de 130 000 € sera ouverte auprès de la caisse régionale du crédit agricole. Cette dernière permettra principalement d'avancer le coût des travaux de la toiture église, compensé plus tard par la réception des diverses subventions sollicitées (réception en fin de travaux).

Adopté à l'unanimité

CONVENTIONS

Convention entre la préfecture du Gard et la Commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état :

L'envoi dématérialisé des actes budgétaires, des délibérations du conseil municipal et de tout autre acte concerné, sera mise en place avec la préfecture du Gard afin de répondre à certaines obligations applicables en 2025.

L'installation des outils informatique nécessaires sera réalisée par le fournisseur du logiciel finances de la Mairie, Berger Levraut.

Groupement avec Alès Agglomération pour une Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus :

Les collectivités doivent organiser le nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers.

Afin d'encourager les Communes dans cette démarche, Alès Agglomération, en lien avec l'organisme CITEO, propose à l'ensemble des collectivités un groupement de soutien suivi du versement d'une participation au bénéfice des Communes adhérentes, qui sera définie ultérieurement.

Adopté à l'unanimité

Précisions :

Monsieur le Maire précise que de nouveaux éléments d'information reçus ce jour, ne permettent pas d'aborder les points portant sur le classement de la Commune en zone de revitalisation rurale et sur la cession d'une licence IV débit de boisson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 13 septembre 2024

Le Maire,
Jacques PÉPIN.

